

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS  
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Novembre à 19h45, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie – Place de l'Église à Laboissière-en-Thelle, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 28 octobre 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

**Présents :**

Madame COURTAUT Sylvie (suppléante) – Messieurs BILLARD Laurent – BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – CAUCHIÉS Daniel – CHEVALLIER Laurent – GOUJIL Jean-Louis – HABERKORN Gilles – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MERMET Laurent – MOKTHARI Abdelafid – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – VANDENABEELE Eddie (suppléant)

**Absents excusés :**

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique – Messieurs BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GORINE Ludovic – GOUSPY Christian – LE CORRE Pascal – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE Denis

**Pouvoirs :**

Néant.

Monsieur BOGAERT Francis est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-33 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 19 septembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 19 septembre 2024 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

**Délibération n° 2024-34 – Décision modificative n° 1**

Monsieur Fournier expose les modalités de la décision modificative n° 1, relative à la prise en compte des admissions en non-valeur et à un ajustement des crédits budgétaires pour les amortissements. Cette décision portant sur la section d'exploitation, est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 3 000,00 Euros.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité**, la décision modificative n° 1.

**Délibération n° 2024-35 – Admissions en non-valeur**

Monsieur Fournier présente un état des titres de recettes jugés irrécouvrables qu'il conviendrait d'admettre en non-valeur.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité** les admissions en non-valeur recensées et **donne un avis favorable** à la proposition d'admission en non-valeur présentée.

**Délibération n° 2024-36 – Décisions prises par le Président entre le 08 juin 2024 et le 27 octobre 2024**

Monsieur le Président présente la liste des décisions qu'il a prises entre le 08 juin 2024 et le 27 octobre 2024, dans le cadre de ses attributions.

Le Comité Syndical, **prend acte à l'unanimité**, de la liste des décisions prises par Monsieur le Président entre le 08 juin 2024 et le 27 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 est composé des quatre délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2024-33** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 septembre 2024
- **Délibération n° 2024-34** – Décision modificative n° 1
- **Délibération n° 2024-35** – Admissions en non-valeur
- **Délibération n° 2024-36** – Décisions prises par le Président entre le 08 juin 2024 et le 27 octobre 2024